



# PROFESSION DE FOI

## CAPSO

**L'Union Fédérale des Syndicats d'Ouvriers (UFSO)** prône des recrutements massifs d'ouvriers de l'état pour que perdure ce statut et ses savoir-faire, en associant un déroulement de carrière digne de ce nom en reconnaissance de la qualité de leur travail ! Les ouvriers, les chefs d'équipe et les TSO font partie intégrante du Ministère des Armées et des Secteurs assimilés. De par leurs spécialités, ils sont des garants du soutien aux Armées !

**Pour vos Commissions d'Avancement des Personnels à Statut Ouvriers (CAPSO), vous pouvez compter sur vos représentants FO Défense présents localement dans toutes les régions pour défendre vos droits et vos avancements.**

- **L'UFSO** revendique l'égalité de traitement femme-homme au sein du Ministère des Armées et notamment des recrutements au-delà de la spécificité de nos métiers.
- **L'UFSO** revendique la réouverture des écoles de formation technique en interne.
- **L'UFSO** exige que soit créée une passerelle, sans restriction, pour le recrutement de tous les apprentis qui souhaitent intégrer le statut des ouvriers (après obtention de leur diplôme par un essai...).
- **L'UFSO** réaffirme avec force ses revendications en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap et même au-delà du chiffre imposé de 6 % par l'Administration.
- **L'UFSO** exige que les bordereaux de salaires soient rétablis, comme cela se faisait jusqu'en 2010, pour une amélioration du pouvoir d'achat.
- **L'UFSO** demande une réécriture du décret du 30/10/2016 qui régit les professions limitées aujourd'hui à 21 afin d'élargir les recrutements pour tenir compte tant des besoins que des métiers en tension.
- **L'UFSO** revendique la reprise du recrutement des TSO rouages techniques essentiels et garants de l'intégrité des missions régaliennes du ministère des Armées.
- **L'UFSO** revendique la révision à la hausse des taux ainsi que la modification de l'instruction ministérielle pour l'uniformisation des dates de nominations au 1er janvier de l'année N pour tous les avancements.
- **L'UFSO** trouve inacceptable qu'il y ait encore des ouvriers qui partent en retraite dans leur groupe d'embauche. Nous demandons qu'il y ait une vraie politique pour le déroulement de carrière de tous les ouvriers, chefs d'équipe et TSO.

**Pour toute question, "SOS élections" :**  
**[elections2022@fodefense.fr](mailto:elections2022@fodefense.fr)**  
**ou 0142 77 76 73**

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,  
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés  
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 •  
[www.fodefense.com](http://www.fodefense.com)

- **L'UFSO** demande l'élargissement du catalogue des formations qualifiantes.
- **L'UFSO** déplore qu'il n'y ait pas eu de moratoire mis en place par notre ministère pour les travaux insalubres effectués avant 2018. Nous demandons la réouverture des dossiers rejetés sans réelle raison !
- **L'UFSO** dénonce la gabegie des nouveaux textes qui excluent certains droits des chefs d'équipe. Nous demandons que leur profession matriculaire d'embauche soit pleinement reconnue tout au long de leur carrière. Nous demandons le maintien des dérogations pour les nominations de chefs d'équipes sur demande de l'employeur. Ceci doit être inscrit de façon claire dans une instruction.
- **L'UFSO** exige une mise à jour de l'arrêté de 2006 « amiante » afin que tous les nouveaux établissements soient aussi inclus (y compris ceux ayant changé de nom en cours de route), pour tous les ouvriers confrontés à ces **nuisances** et quelle que soit leur profession matriculaire !
- **L'UFSO** demande l'abandon de l'obligation de fournir un CV et une lettre de motivation pour un changement de poste, ce qui correspond à un recrutement !
  - **VOTER FORCE OUVRIÈRE**, c'est faire le choix d'élire celles et ceux qui n'auront qu'une seule mission : **VOUS défendre !**